

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT 706-07  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 706 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR LA CONSTRUCTION D'UNITÉS  
D'HABITATION ACCESSOIRES DÉTACHÉES**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 706-07 :**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024 du **projet de règlement 706-07 modifiant le Règlement 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la construction d'unités d'habitation accessoires détachées**, tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 4 avril 2024 à 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois.

**QUE** ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois.

**QUE** les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h et **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

**QUE** ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Donné à Beauharnois, le 15 mars 2024.**



**Sandra Boulanger, greffière par intérim**